

**Province de Québec
MRC de Charlevoix
Municipalité de Saint-Urbain**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le mardi 4 septembre 2007, à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : M. Simon Bouchard (maire)
M^{me} Claudette Simard ;
M. Donald Lavoie;
M. Léonard Bouchard;
M. Marc-André Larochelle;
M. Urbain Fortin
M. Normand Fortin

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Josée Desmeules,
directrice générale.

La directrice générale ouvre l'assemblée en récitant la prière
d'usage.

RÉSOLUTION 2007-09-153
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle ,
ET APPUYÉ par la conseillère Claudette Simard,

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil de Ville
de Saint-Urbain, tenue le 4 septembre 2007 à dix-neuf heures
(19h00), au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-09-154
**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du
conseil municipal du 6 août 2007**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de
ville de Saint-Urbain, tenue le 6 août 2007, à dix-neuf heures
trente (19h00) au lieu habituel des délibérations soit et est
approuvé tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-09-155
Approbation des comptes pour le mois d'août 2007

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie,
ET APPUYÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE le conseil approuve les comptes payés et les comptes à
payer de la Municipalité de Saint-Urbain pour le mois d'août
2007, totalisant 136 036,96 \$ tel que détaillé à la liste ci-joint.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-09-156

Subvention accordée pour l'amélioration des rangs Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jérôme- Ministère des Transports

CONSIDÉRANT la lettre du 11 juillet 2007 nous informant de l'octroi d'une subvention maximale de 10 000 \$ pour les travaux d'amélioration des rangs Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses ont été réalisées et qu'il est nécessaire d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés afin de faire la demande pour le versement de la subvention au Ministère des Transports;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,
ET RÉSOLU par le conseiller Normand Fortin,

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rangs Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jérôme pour un montant subventionné de 10 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rangs Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jérôme dont la gestion incombe à la municipalité

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-09-157

Acceptation de la promesse d'achat présentée par Yan Chouinard et Steve Chouinard relativement aux lots 305 Ptie, 305-5 Ptie, 303 Ptie et 303-5 Ptie (terrain no.24) du cadastre de la Paroisse de Saint-Urbain, situé dans le parc industriel

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,
ET RÉSOLU par le conseiller Normand Simard,

D'accepter la promesse d'achat présentée par messieurs Yan et Steve Chouinard, relativement à un immeuble sans bâtisse dessus construite, d'une superficie de 8025,5 mètres carrés (terrain no.24), situés dans le parc industriel régional de Saint-Urbain, et désigné comme étant une partie des lots 305, 305-5, 303 et 303-5, tel qu'il est montré au plan (annexe 1) joint pour en faire partie intégrante;

De vendre à messieurs Yan et Steve Chouinard, ledit immeuble situé dans le parc industriel régional de Saint-Urbain, au prix de 2,69 \$ le mètre carré pour un montant total de 18 588,60 \$ (21 588,60 \$ moins 3 000 \$ en compensation pour l'aménagement du terrain), le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnés à la promesse d'achat dont copie est jointe pour en faire partie intégrante. Le solde à payer est de 14 870,88 \$ compte tenu d'un acompte de 3 717,72 \$ déjà versé.

D'autoriser monsieur le maire, Simon Bouchard et la directrice générale, madame Josée Desmeules à signer tout document pour donner effet à la présente résolution;

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-09-158

Dérogation mineure de monsieur Guy-Luc Duchesne pour le 136, rue Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par monsieur Guy-Luc Duchesne concernant le lot 310-1 du cadastre de Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix, situé au 136, rue Saint-Edouard à Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consisterait à :

➤ Rendre conforme la marge latérale gauche à 1,63 mètres et la marge avant à 5,68 mètres de la résidence alors que le règlement prescrit une marge latérale minimale de 2,0 mètres et une marge avant minimale de 6,0 mètres pour le 136, rue Saint-Édouard à Saint-Urbain.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été préalablement soumise au comité consultatif d'urbanisme, qui recommande au conseil de ville d'y accéder;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

ET RÉSOLU par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville accepte la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Guy-Luc Duchesne concernant le lot 310-1 du cadastre de Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix, situé au 136, rue Saint-Edouard à Saint-Urbain, et permettre une dérogation pour rendre conforme la marge latérale gauche à 1,63 mètres et la marge avant à 5,68 mètres de la résidence alors que le règlement prescrit une marge latérale minimale de 2,0 mètres et une marge avant minimale de 6,0 mètres.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-09-159

Condoléances du conseil à madame Jeanne-Mance Bouchard

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

D'offrir les condoléances du Conseil municipal à madame Jeanne-Mance Bouchard ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de son mari, monsieur Marcel Bouchard survenu le 23 août 2007.

QU'un don de 25 \$ soit versé à la Fondation de l'hôpital de Baie-St-Paul.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-09-160

Condoléances du conseil au conseiller municipal monsieur Urbain Fortin

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

D'offrir les condoléances du Conseil municipal au conseiller municipal monsieur Urbain Fortin ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de son frère, monsieur Jean-Charles Fortin survenu le 22 août 2007.

QU'un don de 25 \$ soit versé à la Fondation de l'hôpital de Chicoutimi.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-09-161

Subvention à la Corporation Au Pied des Monts inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

De verser la subvention de 553,20 \$ pour la période du 1 juillet 2007 au 30 juin 2008 à la Corporation Au Pied des Monts inc. à titre de compensation pour le loyer.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-09-162

Mandat à Pépinière Charlevoix pour l'aménagement de la façade dans la parc industriel

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) offres d'achat pour des terrains de la phase I du parc industriel régional sont signées et acceptées par la municipalité et que les contrats seront signés d'ici la fin septembre;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ exigeait qu'une zone tampon boisée soit implantée au pourtour du parc industriel afin de protéger la zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'une compensation de 0,45 \$ / mètre carré sera chargé sur chaque terrain vendu pour l'aménagement du parc industriel;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 16 462,05 \$ sera perçue pour couvrir une partie des coûts d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE Pépinière Charlevoix a déposé un plan d'aménagement pour l'ensemble des travaux d'aménagement du parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire faire réaliser une première phase des travaux d'aménagement cet automne, soit la façade sur Saint-Édouard incluant l'aménagement de l'enseigne;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,

ET APPUYÉ par Normand Fortin,

QUE le Conseil municipal octroi le contrat à Pépinière Charlevoix inc. tel que présenté par madame Francine Bergeron au coût de 22 800 \$ plus taxes applicables.

QUE les crédits pour la dépense projetée au coût net de ristournes de 24 612,60 \$ soient puisés à même les revenus perçus à titre de compensation pour les travaux d'aménagement sur la vente des terrains, soit 16 462,05 \$ et que le solde de

8 150,55 \$ soit puisé à même les revenus de la vente des terrains.

QUE les revenus de compensation pour l'aménagement perçus sur la vente des terrain subséquents soient imputés à réduire la partie assumée par la municipalité jusqu'à concurrence du montant de 8 150,55 \$ et que les sommes supplémentaires soient réservées pour les phases d'aménagement subséquentes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO. 235

Madame Claudette Simard, conseillère, donne avis motion de la présentation lors d'une prochaine assemblée publique, un règlement numéro 235 pourvoyant à l'amendement du règlement de zonage no.151 dans le but :

1. D'interdire sur l'ensemble du territoire municipal, à l'exception de la zone F-1, les bars, tavernes, brasseries et autres débits de boisson avec ou sans spectacle à caractère érotique;
2. D'autoriser spécifiquement dans la zone forestière F-1 les bars, tavernes, brasseries et autres débits de boisson avec ou sans spectacle à caractère érotique.
3. D'interdire les carrières et les sablières dans les zones AA-1, AA-2, AA-3, AA-4, AA-5, AA-6, AA-7, AA-8, AA-10, AA-11 et AA-12;

RÉSOLUTION 2007-09-163

Formation de l'ADMQ de madame Desmeules

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

D'autoriser madame Desmeules à suivre deux formations données par l'Association des directeurs municipaux du Québec au coût de 378,19 \$ taxes incluses.

Que les crédits soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-419

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-09-164

Contrat de maintenance d'un an pour mises-à-jour du site internet

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain s'est doté d'un site internet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des mises-à-jour régulières du site internet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,
ET APPUYÉ par le conseiller Normand Fortin,

D'octroyer le contrat annuel pour les mises-à-jour du site Internet de la municipalité à CACI FTD au coût annuel de 145 \$ taxes incluses pour la période du mois d'août 2007 au mois de juillet 2008.

QUE les crédits budgétaires soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-414.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-09-165

Révision des prix de location pour la salle communautaire

CONSIDÉRANT que le coût de location de 175 \$ pour la salle communautaire n'est pas suffisant pour couvrir les dépenses lorsque la salle est louée pour des mariages ou pour des événements accueillants plus de 200 personnes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer une meilleure sécurité des lieux lors de tels événements;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie,
ET APPUYÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE le coût de location de la salle communautaire soit fixé à 500 \$ et que le service de bar soit obligatoire lorsque la salle est réservée pour la tenue d'un mariage ou pour tout autre événement accueillant plus de 200 personnes;

QUE la présence de deux agents de sécurité soit obligatoire et aux frais de la municipalité lors de ces événements;

QUE le prix de location de la grande salle demeure à 175 \$ pour tous les autres événements autre qu'un mariage et des événements accueillant plus de 200 personnes et de 75 \$ pour la location de la petite salle au sous-sol.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-09-166

Autorisation des signataires pour la signature du protocole

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Fortin,
ET APPUYÉ par la conseillère Claudette Simard,

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir avec la Caisse Populaire pour l'aide de 75 000 \$ octroyée pour le parc industriel.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-09-167

Don au Club de pétanque (Les Étincelles de Saint-Urbain)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Fortin,
ET APPUYÉ par la conseillère Claudette Simard,

QU'une aide financière de 50 \$ soit accordée au Club de pétanque Les Étincelles de Saint-Urbain pour la fête de fin de saison qui aura lieu le 8 septembre prochain à la salle de quilles de la Baie-St-Paul.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-09-168

Don au club de football

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,

CONSIDÉRANT que des jeunes de Saint-Urbain font partie du club de football de la région;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire encourager directement le club;

QU'une aide financière de 50 \$ soit versée directement au club de football pour la prochaine saison.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-09-169

Remerciement pour les services de monsieur Vincent Fortin au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fortin œuvre au sein du Comité consultatif de la municipalité de Saint-Urbain depuis nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fortin a contribué au développement de sa collectivité en s'impliquant bénévolement au sein du CCU avec un professionnalisme et une discrétion exemplaire;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

D'offrir les félicitations du conseil municipal à monsieur Vincent Fortin pour toutes ses années de services au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-09-170

Félicitations aux bénévoles et à l'organisation du Festival du coureur des Bois

CONSIDÉRANT que la tenue du Festival ne pourrait être possible sans autant d'implication de la part du comité organisateur, des bénévoles et des employés de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le Festival est très apprécié de la population et qu'il a un effet rassembleur pour les gens de notre municipalité et pour l'ensemble de la région;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

D'offrir les félicitations au comité organisateur, aux bénévoles ainsi qu'aux employés municipaux pour leur beau travail lors de la tenue du Festival du Coureur des Bois 2007.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-09-171

Achat d'équipements informatique

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Fortin,
ET APPUYÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,

QUE le Conseil approuve l'achat d'une imprimante laser au coût de 569 \$ plus taxes et l'achat d'un ordinateur au coût de 843,18 \$ plus taxes pour un montant total de 1412,18 \$.

QUE la dépenses soit puisée au poste budgétaire 02-130-00-414.
« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

QUESTIONS DIVERSES

- Les membres du Conseil demande qu'une lettre soit envoyée à monsieur Érick Sullivan pour lui expliquer la raison du refus de sa demande d'aide financière.
- Monsieur Donald Lavoie, conseiller municipal, remercie tous les bénévoles qui ont contribués de près ou de loin à la réussite du Festival du Coureur des Bois.
- En réponse à la question posée concernant la vente des terrains dans le parc industriel, madame Desmeules explique que le dossier chemine normalement et que les quatre (4) offres d'achat signées devraient se régler chez le notaire au mois d'octobre.

RÉSOLUTION 2007-09-172

LEVER DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Fortin et résolu unanimement,

De lever la session à 19h55.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Je, soussigné, certifié sous mon serment d'office que, pour les dépenses projetées par les résolutions du présent procès-verbal et nécessitant un certificat de disponibilité de crédit en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, la Municipalité de Saint-Urbain dispose de crédits suffisants pour 136 036,96 \$.

Josée Desmeules,
Directrice générale